

*Extrait du registre
des délibérations du conseil de surveillance*

Délibération enregistrée sous le n°

20-03

Délibération relative à la formulation du vœu de la sortie du GHT SAPHIR et de l'adhésion du GHU Champagne

Le Président du Conseil de Surveillance,

en sa séance du 24 septembre 2020,

Vu le vœu du Conseil de surveillance du 13 février 2020, appuyé par le triple constat suivant :

- les Centres hospitaliers de Soissons et de Château-Thierry sont des établissements similaires et il n'y a pas de gradation des activités médicales possible entre eux sauf à retirer une activité à l'un des établissements,
- le projet médical partagé avec le Centre hospitalier de Soissons dans le cadre du GHT SAPHIR ne permet pas de marge d'amélioration en terme d'activité et ne prend pas en compte les flux de population du bassin qui sont orientés Est-Ouest et non pas Nord-Sud,
- l'absence d'efficience médico-économique au bénéfice du Centre hospitalier Jeanne de Navarre sur la base du projet médical partagé avec le Centre hospitalier de Soissons dans le cadre du GHT SAPHIR,

RECUEILLE

Le vœu du conseil de surveillance :

- sortie du GHT SAPHIR,
- adhésion du GHU Champagne

Château-Thierry, le 1^{er} octobre 2020

Pour extrait conforme,
Le Président du Conseil de Surveillance,



Etienne HAY